

COMITÉ RESPONSABLE DU PLAN DE LUTTE :

Question	Réponse	Si NON, identifier le(s) changement(s) à prévoir
Est-ce que les participants au comité étaient représentatifs de l'équipe-école?	☒ Oui ☐ Non	
Est-ce que la fréquence des rencontres inscrite au plan de lutte a été respectée?	☒ Oui ☐ Non	
Est-ce que la fréquence des rencontres a été suffisante pour permettre au comité de réaliser l'ensemble de ses mandats?	☒ Oui ☐ Non	
Est-ce que le suivi de la mise en œuvre du plan de lutte a été fait à chacune des rencontres du comité?	☒ Oui ☐ Non	

ÉVALUATION DES NEUF ÉLÉMENTS DU PLAN DE LUTTE :

1. Analyse de la situation

Commentaires
<i>L'analyse de situation est toujours représentative de la réalité actuelle. La communication et les interventions sont facilitées, efficaces et cohérentes entre l'école et le service de garde compte tenu que les deux entités partagent dorénavant le même toit.</i> <i>Le questionnaire QSVE-BE sera repassé l'an prochain afin d'avoir une nouvelle lecture de situation de la part de tous les acteurs de l'école.</i>

Pour l'année en cours, indiquer les priorités de l'école inscrites au plan de lutte et spécifier leur niveau d'atteinte

Formulation de la priorité au plan de lutte		Niveau d'atteinte de la priorité Cochez la case correspondante	Explication quant au niveau d'atteinte (Pourquoi?)	Reconduction de la priorité Cochez la case correspondante	Si OUI, quels ajustements seront nécessaires à apporter aux moyens prévus pour cette priorité?
No. 1	Améliorer la cohérence entre les interventions école-service de garde.	☒ Atteinte ☐ Partiellement atteinte ☐ Non atteinte	Le service de garde est dorénavant dans l'établissement et non dans un bâtiment à part. Les interventions sont dorénavant en diapason et la communication est facilitée.	☐ Oui ☒ Non	
No. 2	Réduire les bousculades et insultes d'ici juin 2026	☐ Atteinte ☒ Partiellement atteinte ☐ Non atteinte	Certains surveillants ne sont pas au clair de quels sont leurs rôles et responsabilités lorsqu'ils surveillent sur la cour. La surveillance n'est pas toujours active.	☒ Oui ☐ Non	Il faut recadrer et rappeler les rôles et responsabilités des surveillants lors des récréations afin d'en avoir une compréhension commune et avoir un cadre d'intervention commun.
No. 3 (au besoin)	Augmenter la capacité des élèves à exprimer efficacement comment ils se sentent lors d'un conflit.	☐ Atteinte ☒ Partiellement atteinte ☐ Non atteinte	Nous avons connu un manque de temps et de personnel afin de mettre en place les ateliers en classe et en sous-groupe.	☒ Oui ☐ Non	Prévoir une offre de service afin de s'assurer que les ateliers seront bien offerts. Outiller les enseignants et surveillants sur le langage des émotions pour qu'ils puissent accompagner les élèves lors des conflits.
No. 4 (au besoin)	Sensibiliser les élèves à l'utilisation de propos non-désirés à caractère sexuel au 3 ^e cycle.	☒ Atteinte ☐ Partiellement atteinte ☐ Non atteinte	Les élèves ont été sensibilisés par les intervenants externes ainsi que par les intervenants de l'école.	☒ Oui ☐ Non	La sensibilisation demeure essentielle afin de s'assurer que le respect de chacun et l'utilisation de propos sexuels non désirés demeure absent dans notre établissement.

2. Mesures de prévention

Commentaires

Pistes de réflexion :

- Les mesures de prévention ont été déployées en totalité. Le comité animation pour la cour a été une réussite. Les organismes externes et autres ressources (ex. : Moozoom) ont aidé grandement à la sensibilisation des élèves à certaines situations. Les outils de consignations ont été employés avec efficacité afin de compiler les divers incidents (EVIO, fiche incident et fiche de manquements).
- L'équipe école a adhéré en totalité aux mesures mises en place car elles ont été choisies en concertation avec l'équipe.

Les mesures de préventions sont : ☒ à maintenir tel quel ☐ à modifier*

*Modifications à apporter:

3. Collaboration des parents

Commentaires

Pistes de réflexion :

Nous avons informé les parents de la procédure adoptée par l'école lors d'une situation de violence ou d'intimidation tant du point de vue de la victime que de l'auteur (agenda et site web).

Lors des situations de violence ou d'intimidation, les parents ont été informés sur le champ de l'incident, du soutien apporté à leur enfant (victime ou auteur). Nous nous sommes assurés que l'enfant recevait l'aide dont il avait besoin pour se sécuriser et se sentir bien à l'école ou corriger un comportement inadéquat afin de retrouver le bon chemin.

Les mesures de collaboration des parents sont : ☒ à maintenir tel quel ☐ à modifier*

*Modifications à apporter:

4. Modalités pour effectuer un signalement ou pour formuler une plainte

Commentaires
<i>Piste de réflexion :</i>
Toutes les modalités prévues et les stratégies de diffusion inscrites au plan de lutte ont été déployées. Celles-ci sont suffisantes et efficaces.

Les modalités pour effectuer un signalement ou pour formuler une plainte sont : ☒ à maintenir tel quel ☐ à modifier*

*Modifications à apporter:

5. Mesures visant à assurer la confidentialité

Commentaires
<i>Piste de réflexion :</i>
Toutes les modalités ont été déployées efficacement. L'efficacité des modalités a été constatée car la confidentialité a toujours été respectée. Aucune fuite d'information n'est survenue.

Les mesures visant à assurer la confidentialité sont : ☒ à maintenir tel quel ☐ à modifier*

*Modifications à apporter:

6. Actions à entreprendre à la suite d'un acte d'intimidation ou de violence

Commentaires
Pistes de réflexion : • Est-ce que les mesures d'intervention ont été appliquées rapidement auprès des élèves victimes? OUI • Est-ce que les mesures d'intervention ont été appliquées rapidement auprès des élèves instigateurs ? OUI • Est-ce que les mesures d'intervention ont été appliquées rapidement auprès des élèves témoins? OUI • Est-ce que tous les événements nécessitant l'application du plan de lutte ainsi que les interventions réalisées ont été consignés dans ÉVIO? OUI

Les actions à entreprendre à la suite d'un acte d'intimidation ou de violence sont à maintenir tel quel.

7. Mesures de soutien ou d'encadrement offertes à l'élève victime, auteur ou témoin

Commentaires
Pistes de réflexion : • Est-ce que les mesures de soutien ou d'encadrement ont été appliquées rapidement auprès des élèves victimes? OUI • Est-ce que les mesures de soutien ou d'encadrement ont été appliquées rapidement auprès des élèves instigateurs ? OUI • Est-ce que les mesures de soutien ou d'encadrement ont été appliquées rapidement auprès des élèves témoins? OUI

Les mesures de soutien ou d'encadrement offertes à l'élève victime, auteur ou témoin sont à maintenir tel quel.

8. Sanctions disciplinaires applicables

Commentaires
Pistes de réflexion : • Est-ce que les sanctions disciplinaires applicables lors de chacun des événements ont fait l'objet d'une analyse (gravité, fréquence, intensité, impact sur la victime et potentiel de récurrence de l'instigateur)? OUI • Est-ce que les sanctions disciplinaires appliquées ont permis de diminuer ou d'éliminer les comportements inappropriés et d'en apprendre de nouveaux ? OUI

Les **sanctions disciplinaires applicables** sont à maintenir tel quel (voir site web ou agenda)

9. Suivi des signalements et des plaintes

Commentaires
Pistes de réflexion : • Est-ce que l'école a vérifié la satisfaction des acteurs concernés et de leurs parents quant aux interventions réalisées? OUI • Est-ce que l'école s'est assurée de vérifier que toutes les situations ont pris fin? OUI • Dans le cas d'insatisfaction, est-ce que les modalités existantes pour porter plainte ont été transmises? OUI

Le **suivi des signalements et des plaintes** est à maintenir tel quel.